

# FINALE des Jeux du Québec

2026

## Avis de tenue de compétition

**Date** 28 février au 2 mars 2026

**Lieu** Aréna de Blainville

**Hôte** COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC –  
BLAINVILLE 2026

Sanctionnée par Patinage Canada  
P-25-006

### AVIS IMPORTANT

Veuillez prendre note que l'inscription est obligatoire pour tous les participants avant le **3 février 2026, 16h. (HNE)**

**Modifié le 19 janvier 2026**



PATINAGE  
QUÉBEC

## TABLE DES MATIÈRES

Renseignements sur les personnes-ressources.....	3
Patinoires.....	3
ADMISSIBILITÉ AUX JEUX DU QUÉBEC (EXIGENCES TECHNIQUES) .....	3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS.....	4
Inscriptions .....	5
Contenu de programme .....	5
SUBSTITUTION .....	5
Horaire de la compétition .....	5
Hébergement.....	5
Accréditation des entraîneurs .....	5
Musique.....	6
PRIX .....	7
Frais d'admission .....	7
COSTUMES.....	8
Accidents et responsabilités.....	8
AUTRES RENSEIGNEMENTS .....	8
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX et Renseignements techniques .....	9
PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E) .....	9
JUVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F) .....	9
PRÉ-NOVICE COUPLE (G) .....	9
PRÉ-NOVICE DANSE (H) .....	10
A.    COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION .....	10
B.    PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION .....	10
C.    ADMISSIBILITÉ .....	11
D.    LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE .....	11
E.    SPÉCIFICATION PRÉ-NOVICE COUPLE ET PRÉ-NOVICE DANSE .....	12
F.    FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE .....	12
G.    SURCLASSEMENT .....	12
H.    SUBSTITUTION (PF-6).....	12
I.    EXCLUSION.....	12

***CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS***

# Renseignements généraux

Jeux du Québec 2026 qui se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#).

Les règlements qui régissent les Jeux du Québec 2026 s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire régionale, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Gestionnaire aux compétitions et aux événements :

Jessie Côté

514 252-3073 poste 3827

[jcote@patinage.qc.ca](mailto:jcote@patinage.qc.ca)

[www.patinage.qc.ca](http://www.patinage.qc.ca)

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Gestionnaire de la compétition :

Jessie Côté

Représentant technique :

Jocelyn Proulx

Spécialiste de données en chef :

Robert Cadorette

Spécialiste de données informatiques en chef:

René Perron

## PATINOIRES

Nom de la patinoire	Dimension de la surface des glaces :
Aréna de Blainville	85 x 200 pieds (Glace #1)
1009 rue de la Mairie	85 x 200 pieds (Glace #2)
Blainville (QC) J7C 4H4	

## ADMISSIBILITÉ AUX JEUX DU QUÉBEC (EXIGENCES TECHNIQUES)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

La date limite pour les tests est le 1er janvier précédent la compétition.

Tous les athlètes sont identifiés espoir au minimum, mais pas excellence conformément à la [Politique-22](#) de Patinage Québec.

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Pré-Novice Dames et Novice Dames ne sera pas permis.

## **ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS**

Les participants aux épreuves des Jeux du Québec doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être adhérents en règle de Patinage Canada et respecter le [code de déontologie](#).
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux **compétitions de qualification de Patinage Canada** doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

Ce formulaire doit être rempli annuellement. La date limite chaque année est le **25 août**. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à [cette page](#).

### **Demande pour les citoyens étrangers**

- (3) [Politique d'admissibilité des athlètes pour la finale provinciale des Jeux du Québec :](#)

**Pour être admissible à la Finale des Jeux du Québec, le participant doit également :**

- Posséder une adresse permanente au Québec;
- Avoir son club d'appartenance au Québec;
- Être [identifié](#) Espoir, mais non Excellence par Patinage Québec;
- Participer à l'épreuve de qualification de la région dont son club d'appartenance est membre ou à l'épreuve de qualification dont le club d'appartenance de sa partenaire est membre en couple et en danse;
- Être présent en tout temps avec sa délégation.
- Avoir 12 ans au 15 février 2026, mais ne pas avoir 18 ans au 15 mars 2025;

## **CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))**

- (1) EXIGENCE EN MATIÈRE DE TEST :** Les concurrents qui désirent participer aux Jeux du Québec doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) avant **le 1er janvier précédent la compétition.** Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE :** Les concurrents qui désirent participer aux Jeux du Québec doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les règlements de compétition dans les [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.

## **INSCRIPTIONS**

Immédiatement après l'affichage des résultats des finales régionales, les participants qualifiés doivent confirmer leur participation aux Jeux du Québec 2026 aux représentants régionaux qui les informeront de la suite des procédures à suivre et qui récolteront les informations nécessaires lors de l'inscription à la finale provinciale.

Les inscriptions doivent être faites en ligne PAR VOTRE RESPONSABLE RÉGIONAL auprès de l'URLS et de PATINAGE QUÉBEC. Tous les participants doivent ÉGALEMENT s'inscrire sur SPLEX.

### **INSCRIPTION**

Les deux inscriptions (régions et participants) doivent être complétée au plus tard le **mardi 3 février 2026 à 16 h. (HNE)**

Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent. Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

## **CONTENU DE PROGRAMME**

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant **le lundi 9 février 2026.**

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Libre) **au 9 février 2026,** seront applicables.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse](#)

## **SUBSTITUTION**

En cas de substitution, il est de la responsabilité de la région de faire les modifications en suivant les Normes de [réglementation des Jeux du Québec.](#)

## **HORAIRE DE LA COMPÉTITION**

L'horaire sera disponible sur le site de [Patinage Québec.](#)

## **HÉBERGEMENT**

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à [www.patinage.qc.ca](#) sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

## **ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS**

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et **être détenteur de la carte photo d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec.**

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences ci-bas :

#### **Accréditation**

**Les entraîneurs personnels doivent avoir au moins 18 ans. Ils doivent obligatoirement s'inscrire sur PRO JEUX avant le 3 février 2026 au lien suivant :**

#### **Inscription des entraîneurs**

Lors de la compétition, les entraîneurs doivent s'accréditer en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent porter leur accréditation au cou en tout temps. **AUCUN entraîneur ne pourra s'accréditer sur place, s'il ne s'est pas inscrit avant la date limite dans PROJEUX.**

#### **Nombre d'entraîneurs avec l'athlète**

Un entraîneur par concurrente/concurrent/équipe pourra être accrédité. **Une personne seulement, choisie par le patineur, la patineuse, le couple ou l'équipe, sera admise au niveau de la glace** en plus de l'entraîneur de la délégation.

#### **MUSIQUE**

*Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés*

*Patinage Québec se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation non autorisée de musique protégée par des droits d'auteur. En soumettant leur musique, les participants reconnaissent avoir obtenu toutes les autorisations requises et acceptent d'indemniser Patinage Québec contre toute réclamation ou poursuite découlant de l'utilisation de ladite musique.*

#### **IMPORTANT : Dépôt de musique obligatoire sur SPLEX.**

**Les concurrents doivent s'assurer d'avoir un CD ou une clé USB en leur possession sur le bord de la bande en cas de problèmes techniques avec le fichier de musique qui a été déposé sur SPLEX.** Il est possible de faire des modifications de votre fichier de musique directement dans SPLEX. **La date limite pour les modifications est le 9 février 2026.** Aucun fichier ne sera téléchargé de la plateforme après cette date. En cas de modification de musique après cette date, il est essentiel de remettre des CD et mentionner à l'accréditation qu'il y a eu un changement de musique, **car le téléchargement primera sur les CD.**

#### **Normes pour les CD**

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente, suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.

- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les CDs doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

#### **PRIX**

Des médailles seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque discipline. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il aura une médaille. Vous pourrez obtenir les instructions de la remise des médailles au moment de l'inscription.

#### **FRAIS D'ADMISSION**

L'admission générale des spectateurs est gratuite pour cet événement.

## **COSTUMES**

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

## **ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS**

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures au concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

## **AUTRES RENSEIGNEMENTS**

### **Politique sur les appareils-photo et les caméras**

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

***CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.***

***Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraitaient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Jeux du Québec 2026.***

# **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

## **CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF**

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, les [Exigences de programme de patinage](#) de chaque discipline de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

### **NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)**

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.  
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans le 1<sup>er</sup> juillet précédent l'évènement.  
Avoir atteint l'âge de 12 ans le 15 février qui précède la compétition.  
  
Identification : Être identifié Espoir au 2 février 2026  
  
Programme libre en musique : **A Dames** 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.  
**D Messieurs** 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

### **PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.  
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans le 1er juillet précédent l'évènement.  
Avoir atteint l'âge de 12 ans le 15 février qui précède la compétition.  
  
Identification : Être identifié Espoir au 2 février 2026  
  
Programme libre en musique : **B Dames** 3 minutes +/- 10 sec.  
**E Messieurs** 3 minutes +/- 10 sec.

### **JUVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 de style libre ou un test de niveau supérieur.  
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 14 ans le 1er juillet précédent l'évènement.  
Avoir atteint l'âge de 12 ans le 15 février qui précède la compétition.  
  
Identification : Être identifié Espoir au 2 février 2026  
  
Programme libre en musique : **C Dames** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes  
**F Messieurs** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

### **PRÉ-NOVICE COUPLE (G)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.  
Âge : Les concurrents de couple Pré-Novice ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans le 15 mars 2026.  
Avoir atteint l'âge de 12 ans le 15 février qui précède la compétition.

Identification : Être identifié Espoir au 2 février 2026

Programme libre en musique : **G Couple** 3 minutes +/- 10 sec.

#### **PRÉ-NOVICE DANSE (H)**

Test requis : Au moins un partenaire doit avoir réussi le test complet STAR 6 ou de niveau supérieur.

Âge : Les concurrents de danse Pré-Novice ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans le 15 mars 2026.

Avoir atteint l'âge de 12 ans le 15 février qui précède la compétition.

Identification : Être identifié Espoir au 2 février 2026

Programme libre en musique : **H Danse** 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

### **A. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION**

#### **Athlètes**

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)

Maximum de 3 entrées par catégorie par région

#### **Entraîneurs – accompagnateurs pour les catégories de patinage compétitif**

Maximum entraîneurs : 3 entraîneurs

Minimum entraîneur : 1 entraîneur

Accompagnateur : 0 si 3 entraîneurs, 1 si 2 entraîneurs ou 2 si 1 entraîneur

#### **Extrait : PF-11 – Entraîneurs / Accompagnateurs**

*L'entraîneur : possède les qualifications nécessaires pour accompagner ses athlètes selon les règlements des fédérations sportives. Il veille à ce que ses athlètes respectent le déroulement de la compétition.*

*L'accompagnateur : accompagne et supervise les athlètes tout au long de la Finale.*

*Pour être inscrit et être accrédité à la Finale des Jeux du Québec, un entraîneur, accompagnateur et personnel médical doit être présent avec la délégation en tout temps, du départ jusqu'au retour en région. En tout temps, il doit y avoir deux (2) adultes dans la classe pour la nuit. De plus, il faut s'assurer d'avoir un homme minimum s'il y a des garçons et une femme s'il y a des filles. Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent respecter la [politique de filtrage de SportsQuébec \(PF-23\)](#).*

### **B. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION**

L'équipe qui représente la région, et formée lors des Jeux régionaux, doit être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre (Dames ou Messieurs) est une entrée et 2 patineurs en couple ou en danse sont considérés comme une entrée).

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale.

- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par :
1. les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
  2. en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.
- c) En cas de désistement, il faut obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur. Le patineur classé au rang suivant remplace le patineur qui s'était initialement qualifié.

Toute dérogation à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la région, SPORTS QUÉBEC et PATINAGE QUÉBEC.

**C. ADMISSIBILITÉ**

- Les concurrents doivent respecter les exigences en matière de tests.
- La date limite pour les tests est le 1<sup>er</sup> janvier précédent la compétition.
- Tous les athlètes sont identifiés espoir, mais ne sont pas identifiés au niveau excellence conformément à la [politique-22 de Patinage Québec](#).

**D. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

**Simple** : Adresse de l'association régionale sportive reconnue par la fédération à laquelle le club sportif (reconnu par la fédération) est inscrit.

**Couple et Danse** : Même que Simple. Voir les précisions dans la section SPÉCIFICATION PRÉ-NOVICE COUPLE ET PRÉ-NOVICE DANSE.

#### **E. SPÉCIFICATION PRÉ-NOVICE COUPLE ET PRÉ-NOVICE DANSE**

Dans le cas des patineurs Pré-Novice Couple ou Pré-Novice Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, l'équipe en couple ou en danse doit s'inscrire auprès de Patinage Québec pour l'un des deux clubs ou écoles qu'ils représentent en **remplissant un formulaire en ligne avant le 1er octobre** de chaque année.

Ils devront déterminer la région qu'ils désirent représenter dans le cadre du programme des Jeux du Québec en même temps qu'ils procèdent à leur inscription aux épreuves de qualification pour l'Équipe du Québec dont la date limite est le 1er octobre.

Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline aux Jeux du Québec, il peut le faire seulement s'il représente la même région, celle de son club d'appartenance (épreuve individuelle), dans toutes les disciplines.

- Ex : une patineuse, membre d'un club de la région Montréal et un patineur, membre d'un club de la région Bourassa décide de représenter la région Montréal en Pré-Novice danse. La patineuse peut également concourir en Juvénile Dames, mais le patineur ne peut participer aux épreuves en simple chez les messieurs.

#### **F. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Compétition en simple 6 catégories.

Compétition en couple et en danse 2 catégories.

#### **G. SURCLASSEMENT**

Aucun.

#### **H. SUBSTITUTION (PF-6)**

Le responsable régional devra faire une demande de substitution des athlètes et entraîneurs par courriel à **PATINAGE QUÉBEC** *avant minuit la journée précédent l'arrivée des participants à chaque bloc.*

Les substitutions avant le 12 février 2026 à **PATINAGE QUÉBEC ET SPORTS QUÉBEC** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies.

Les substitutions après la date du 12 février 2026 à **PATINAGE QUÉBEC ET SPORTS QUÉBEC** doivent se faire dans la même catégorie.

S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe B.

#### **I. EXCLUSION**

Aucune exclusion.